

—On dit qu'il existe entre le Pape et la Russie des négociations tendant à l'établissement à Rome, d'une maison de hautes études destinée aux catholiques russes.

—Nominations ecclésiastiques : Mgr. Marie Gentili, capucin, évêque d'Allahabad, vient d'être nommé archevêque d'Agra, en remplacement de Mgr. Van den Bosgh, démissionnaire ;

Mgr. Antoine Candide d'Alvarenga, évêque de Saint-Louis de Maranhao, dans le Brésil, a été nommé évêque de Saint-Paul, dans le même pays. La province de San-Paolo est une de celles où l'émigration italienne s'est portée avec le plus d'intensité, à tel point que l'on compte près d'un million d'Italiens dans cette province.

---

FRANCE.—Enfin, la France est délivrée du cauchemar que faisait peser sur elle le cabinet Brisson. Nous ne savons ce que vaudra au point de vue catholique ou nationaliste le cabinet de concentration républicaine que vient de former M. Charles Dupuy, mais il ne saurait être pire que son prédécesseur.

M. Brisson et ses amis ont en beau jouer de la suprématie du pouvoir civil et de toutes les vieilles rengaines, la Chambre, dès le jour de la rentrée, leur a signifié aux acclamations des 100,000 Français massés sur la Place de la Concorde, d'avoir à déguerpir.

—Une décision du Conseil d'Etat vient de statuer que les Fabriques et les Curés n'ont pas le droit de faire dans leurs églises de quêtes pour leurs pauvres.

Cela se passe de commentaires.

O ! liberté !

—Mercredi prochain 2 novembre, les catholiques célébreront, d'un bout du monde à l'autre, la si touchante fête de la Commémoration des Morts. Mais cette fête n'aura pas partout le même éclat. A Cluny, en France, d'immenses démonstrations auront lieu afin de commémorer le neuvième centenaire de l'institution de cette fête et, en Espagne, en Portugal et dans les pays qui sont ou furent territoires espagnols ou portugais, les prêtres, comme pour Noël, auront le privilège de célébrer trois messes consécutives.

Ce privilège était, depuis un temps immémorial, concédé à l'Aragon et avait été confirmé de vive voix par l'un des papes. En 1748, Benoît XIV, après de nombreuses instances faites à Rome sous ses prédécesseurs, étendit, sur la demande de Ferdinand VI, roi d'Espagne, et de Jean XI, roi du Portugal, ce privilège à tous les pays sur lesquels flottaient les drapeaux d'Espagne